

VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER UN APPRENTI

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain

Vous accompagne dans vos démarches :



Campagne 2017/2018

Compléter la fiche de renseignements ci-jointe pour l'établissement du contrat.

Toute fiche incomplète ne pourra donner lieu à l'établissement du contrat d'apprentissage

Vous pouvez nous la retourner :

- ✓ Par mail (apprentissage@cma-ain.fr)
- ✓ Par fax (04 74 47 49 63)
- ✓ Par courrier (102 boulevard Edouard Herriot BP123 Viriat 01004 Bourg en Bresse CEDEX)

Dès réception de celle-ci, nous établirons le contrat d'apprentissage et vous l'enverrons pour signatures.

Ensuite, dès réception du contrat signé, nous recueillerons, pour vous, le visa du centre de formation puis enregistrerons le contrat.

Vous recevrez alors chacun votre exemplaire du contrat enregistré.

Si l'apprenti a une **Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé** (délivrée par la MDPH), vous pouvez bénéficier d'aides supplémentaires de l'AGEFIPH si la demande est faite dans les 3 mois suivant l'embauche :

Contactez Stéphanie PETROWITSCH au 04 74 47 49 49.

Voici quelques informations avant l'embauche de votre apprenti :

Mon entreprise peut-elle embaucher un apprenti ?

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- à assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Centre de Formation d'Apprentis ;
- à garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante ;
- à désigner une **personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage.

Qui peut être Maître d'Apprentissage ?

Le chef d'entreprise ou un salarié pouvant justifier :

- soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et de **2 ans de pratique** professionnelle (hors période de formation) ;
- soit de **3 ans de pratique professionnelle** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation)

L'employeur atteste que le Maître d'apprentissage remplit les conditions ci-dessus.

Qui peut être Apprenti ?

- Toute personne ayant **entre 16 et 25 ans** ;
- Des possibilités existent pour les personnes de 15 ans et de plus de 25 ans, nous contacter ;
- Pour **les étrangers** (hors Union européenne), une **autorisation de travail** est nécessaire.

Comment calculer mon effectif ?

- Les TNS (Travailleur Non Salarié) et les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif ;
- Les salariés sont pris en compte au prorata du temps de travail.
Exemple : 1 salarié à mi-temps compte pour 0,5.

Attention, le nombre de salariés indiqué est important.

L'aide versée par la Région tient compte de cette information

Quelles sont les formalités ?

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

- le déclarer à l'URSSAF au moyen de la **Déclaration Préalable à l'Embauche** (DPAE) par internet : <https://www.due.urssaf.fr> (pour les artisans ruraux, la DPAE se fait auprès de la MSA) ;
- **si votre apprenti est ressortissant** d'un Etat non membre de l'Union Européenne, s'assurer qu'il soit titulaire d'une autorisation de travail, et à défaut, en faire la demande auprès de la DIRECCTE ;
- **faire passer à votre apprenti, dans les deux mois** qui suivent l'embauche, dans un centre de Médecine du travail :
 - une visite d'information et de prévention
 - ou un examen médical d'aptitude pour les apprentis exposés aux activités mentionnées à l'article R.6224-23 du code du travail, ou les **apprentis mineurs** concernés par le régime de la déclaration de dérogation « travaux dangereux / machines dangereuses »

Des documents vous seront fournis avec le contrat :

- Si votre apprenti est **mineur et utilise des machines dangereuses**, vous devez adresser une déclaration de dérogation auprès de l'inspection du travail, **préalablement à son affectation** sur ces machines. Cette déclaration est alors valable 3 ans. L'employeur ou le chef d'établissement tient ensuite à disposition de l'inspecteur les informations concernant chaque jeune qu'il accueille.

La « déclaration machines et travaux dangereux » vous sera fournie au moment de l'envoi du contrat.

- Si vous employez un **apprenti mineur dans les secteurs de :**

- boulangerie et pâtisserie : travail possible dès 4 heures du matin avec une dérogation de l'Inspection du travail.
 - hôtellerie et restauration : travail possible jusqu'à 23 h 30 avec une dérogation de l'inspection du travail
- L'« annexe horaire » vous sera fournie au moment de l'envoi du contrat.



Renseignements pour l'établissement d'un contrat d'apprentissage

A FAIRE PARVENIR AVANT LA DATE DE DEBUT DU CONTRAT ET UNE FOIS TOUTES LES RUBRIQUES COMPLETEES

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AIN 102 boulevard Edouard Herriot BP123 VIRIAT 01004 BOURG EN BRESSE CEDEX
par fax au 04 74 47 49 63 ou par mail : apprentissage@cma-ain.fr
☎ 04 74 47 49 50 (Mme BONHOMME) - ☎ 04 74 47 49 51 (Mme GRENAUD) - ☎ 04 74 47 49 49 (Mme PETROWITSCH)

EMPLOYEUR

Nom et prénom du chef d'entreprise _____
Dénomination _____ N° SIRET _____
Adresse du lieu d'apprentissage _____ CP + Ville _____
☎ _____ Portable _____
Fax _____ E-mail.....@.....
Envoi du contrat par mail : Oui Non
Convention Collective : _____
Nombre de salariés /___/ (voir au dos : « comment calculer mon effectif ? »)
Organisme où sont versées les cotisations sociales U R S S A F M S A
Nom de la caisse de retraite complémentaire pour vos salariés _____
Nom de votre cabinet comptable _____ Téléphone : _____

MAITRE D'APPRENTISSAGE (voir conditions au dos)

Nom _____ Prénom _____
Date de Naissance /__/__/__/__/__/__/__/
Diplôme _____ Nombre d'années d'expérience dans le métier _____
Souhaitez-vous indiquer un 2^{ème} maître d'apprentissage ? Oui Non
Si oui, Nom _____ Prénom _____
Date de Naissance /__/__/__/__/__/__/__/

APPRENTI

Nom _____ Prénom _____
Nationalité _____ Sexe : F M
Date de naissance /__/__/__/__/__/__/__/ Département de naissance _____ Ville de naissance _____
Adresse _____ CP + Ville _____
Portable /__/__/__/__/__/__/__/ E-mail _____ @ _____
Reconnu Travailleur Handicapé Oui Non En cours
Déjà formé par l'apprentissage Oui Non *Si oui, nous joindre une copie du dernier contrat et une copie de la rupture éventuelle, si non traité par la CMA 01.*
Dernière situation : Scolaire Apprenti Salarié
 Autre (à préciser) _____
Dernière classe fréquentée : 3^{ème} 2^{nde} 1^{ère} Terminale
 Autre (à préciser) _____
Dernier établissement scolaire fréquenté : Collège Lycée CFA
 Autre (à préciser) _____
Dernier diplôme préparé :
Niveau (CAP, Bac Pro, BP, BTS,...) _____
Intitulé _____
Tous les diplômes obtenus :
Niveau (CAP, Bac Pro, BP, BTS,...) _____
Intitulé _____

Représentant légal pour le mineur :

Madame Monsieur Nom _____ Prénom _____
 Tuteur _____
Adresse _____ CP + Ville _____
Téléphone /__/__/__/__/__/__/__/ Portable /__/__/__/__/__/__/__/

CONTRAT (A remplir obligatoirement)

Début de contrat /__/__/__/___/ Fin de contrat /__/__/__/___/
Durée du contrat /___/ AN(S)
Diplôme préparé (CAP, Bac Pro, BTS,...) _____ Métier _____ Option _____
Nom et adresse du CFA : _____
L'apprenti va-t-il utiliser des machines dangereuses ou effectuer des travaux dangereux ? Oui Non

MANDAT ENTREPRISE

Afin de simplifier les formalités d'établissement du contrat, je mandate la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain pour l'élaboration du contrat d'apprentissage ainsi que pour recueillir le visa du centre de formation et par conséquent, m'acquitte de la somme de 40 €.

DATE : /__/__/__/___/

Signature chef d'entreprise : _____